



En Passant par les Rp

Compte rendu instance de proximité à Nancy du lundi 4 avril 2019

Par vos élus de proximité FO Laurent Monpiou et Catherine Reggianini

[Point 1 : Service rédaction + activité du service numérique](#)

[Point 2 : Point sur le financement des voyages.](#)

[Point 3 : Arrêt du soir 3 régional](#)

[Point 4 : Le numérique](#)

[Point 5 : Les EPI et les APR](#)

[Point 6 : Point sur le groupe de travail aviwest](#)

[Point 7 : Locale de Metz](#)

[Point 8 : Point sur l'activité antenne / Programmes / PAE](#)

[Point 9 : Point sur les visites médicales](#)

[Point 10 : L'accueil des CDD](#)

Point 1 : Service rédaction + activité du service numérique

- Suite à l'annonce de la candidature du rédacteur en chef sur le poste du BIP de Bar-le-Duc, comment la transition va-t-elle se passer, s'il est choisi ?

Pour la direction, c'est clair : dans cette hypothèse, il continuera ses fonctions jusqu'à la désignation de son successeur. Quant au besoin de rédacteur à Bar-le-Duc, dans cette intervalle, il est prévu de faire appel à du personnel CDD.

- Bilan des modules Europe :

Il a été rappelé que la fabrication de ces reportages émane d'une demande de la direction du Réseau. L'antenne de Lorraine est l'une des rares à avoir répondu à cette demande. La diffusion de ces modules, tant en linéaire sur plusieurs antennes qu'en numérique, a été un vrai succès. 8 numéros ont été réalisés sur les 14 ; les restants seront fabriqués par la rédaction européenne.

- L'organisation d'activité :

Il est rappelé que l'organisation prévoit le "quantitatif", propose un canevas, et qu'ensuite, la rédaction en chef effectue le "qualitatif" : valide ou amende les propositions. C'est le rédacteur en chef qui a le dernier mot. Par ailleurs, il est rappelé également qu'il faut passer par le rédacteur en chef en cas de modification de planning.

2

- Les actus J + 1 :

La direction précise qu'il y a un mois d'anticipation, et que les calages sont également possibles au fil du temps. Il est redit qu'il s'agit d'une journée complète destinée à effectuer des tournages plus approfondis. Dans certains cas, cela peut aussi être du marbre.

- Sport :

Une attention particulière va être portée aux amplitudes et aux temps de repos. Des efforts vont être entrepris pour une meilleure organisation.

- Temps de préparation : moins de temps qu'auparavant ?

Alors qu'il est dit que ce temps peut constituer une variable d'ajustement (pour répondre aux objectifs demandés quant aux économies d'ETP à faire), il est ajouté que certains formats justifient davantage de temps de préparation que d'autres. La direction répond à cela qu'elle n'est pas contre, mais évoque la notion de "bon usage" : pas forcément 1 jour pour juste un sujet de 3 mn ! Il a donc été demandé qu'il y ait communication et arbitrages.

- Question au sujet des chefs d'édition

La direction évoque l'idée d'une prime à la tâche, versée à celles et ceux amenés à exercer.

FO rappelle la nécessité d'avoir des personnes qui connaissent réellement la fonction. Si ce n'est pas le cas, un chef d'édition ne sert à rien...et fragilise même la fabrication.

Point 2 : Point sur le financement des voyages

Il est rappelé que l'accord collectif n'exclut pas cette possibilité : ce dernier prévoit par ailleurs qu'il doit être fait mention de la notion de co-financement ou de coproduction.

Enfin, elle pose cette question : où est la collusion lorsque ce sont des collectivités qui organisent un déplacement, tel celui de collégiens à Auschwitz, sans qu'il y ait la promotion d'un élu ?

Point 3 : Arrêt du soir 3 régional

La direction répond à cela qu'il s'agit d'un sujet national, et d'une décision éditoriale, qui ne relève donc pas de cette instance. Il n'est possible d'évoquer que les conséquences en région.

FO a par ailleurs posé cette question lors des derniers CSE centraux extraordinaires des 19 février et 7 mars. Le 7 mars, le directeur adjoint de l'info nous a répondu qu'il ne voyait pas quel était la pertinence de diffuser vers minuit des éléments d'info fabriqués vers 19h. Quid des infos survenues après, tels des verdicts de procès ou des résultats sportifs ?

Point 4 : Le numérique

Au sujet des modules INA, une réunion de travail s'est déroulée pour effectuer un débriefing.

Il est rappelé que, dans la charte INA, entre 5 et 10% de compléments de tournage via des images MOJO doivent être insérées. Une fois que les jurys auront validé les UCC, une réflexion est engagée pour une prise en charge intégrale par les documentalistes.

Au sujet de l'intérim effectué par le délégué numérique à la rédaction en chef de Reims, la direction nous répond que "le choix d'un responsable web sur une fonction de rédaction en chef a du sens". Quant à sa fonction de délégué numérique, il est ajouté qu'il "conserve sa fonction, même s'il va être secondé par le chef info web de l'antenne d'Alsace".

Il est ajouté qu'un référent web est d'ores et déjà planifié tous les week-ends pour les 3 antennes du Grand-Est.

Point 5 : Les EPI et les APR

La direction n'a pas encore de retour concernant les appels d'offres au sujet des équipements de protection individuelles.

Elle rappelle par ailleurs que la prestation d'un agent de protection rapprochée le samedi. Les élus ont posé la question du coût exact de cette prestation pour l'antenne. La direction nous répondra.

Point 6 : Point sur le groupe de travail aviwest

La direction fait le constat selon lequel les pratiques ne sont encore pas toujours bien "passées dans les mœurs" sur tout un ensemble de choses. Des questions restent en suspens :

- comment on l'emploie
- peut-être est-il nécessaire de reformer des salariés : ce sera fait !
- peut-être est-il aussi nécessaire de remettre un protocole en place. La direction précise qu'une notice d'utilisation de l'Aviwest est à disposition avec le matériel.

Point 7 : Locale de Metz

Concernant le problème survenu dans le parking, la direction nous répond tout d'abord qu'il n'est pas possible de changer la vitesse d'ouverture ou de fermeture de la porte. Or, cette vitesse permet malheureusement à des personnes mal attentionnées de pouvoir s'introduire dans le sous-sol.

Par ailleurs, la direction précise que, France TV n'étant pas propriétaire des locaux messins, elle ne peut légalement que traiter avec son propriétaire, et que seule la majorité des propriétaires est décisionnaire en matière de travaux. La direction poursuit cependant ses échanges avec le syndic. Si elle ne peut pas le contraindre à une action, elle a néanmoins obtenu qu'un inventaire précis des bip soit effectué, avec les numéros de série.

Au sujet du poste de travail pour l'arrivée de la nouvelle journaliste, une solution a été trouvée. Un aménagement va être mis en œuvre ; et dans l'attente, la journaliste va pouvoir s'installer dans le bureau de passage.

Au sujet de l'organisation du travail de l'assistante, une proposition a finalement été faite pour une organisation du travail avec une présence à plein temps sur Metz. Plusieurs possibilités sont envisageables. Des discussions sont en cours, avec l'objectif de parvenir rapidement à l'organisation la meilleure.

Point 8 : Point sur l'activité antenne / Programmes / PAE

Le calendrier des émissions prévues a été débattu. Il n'est pas d'une aussi grande richesse qu'à l'époque où un délégué d'antenne propre à la Lorraine exerçait ses fonctions. Les prochaines PAE programmées sont la fête des jonquilles et le Mondial Air Ballons. Des enseignements ont été tirés suite à certaines erreurs, par exemple lors de la dernière Saint Nicolas.

Point 9 : Point sur les visites médicales

Il y a des retards, mais ils ne sont pas du fait de l'entreprise. Sont donc privilégiées les visites de reprises, suite à des accidents du travail ou longue maladie. À noter aussi : la lieu a changé ! C'est désormais à Vandoeuvre, sur un site pas forcément évident à trouver. Les élus ont demandé qu'un plan détaillé soit joint aux convocations.

Point 10 : L'accueil des CDD

Une fiche de synthèse existe : elle dit "qui fait quoi ?". Ou "qui aller voir dans telle situation ?". Elle a été créée suite à une question lors d'une précédente réunion des représentants de proximité. Elle est systématiquement envoyée avec un nouveau contrat. Et elle reste disponible sur site, auprès du gardien. Il a été rappelé par ailleurs qu'il est dans les missions des responsables de veiller au bon accueil des nouveaux arrivants.

**Vos élus Laurent Monpiou, Catherine Reggianini
Prochaine réunion le 25 avril à Nancy.**